

34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni à la Maire, salle polyvalente « Jean Ferrat », en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

Monsieur Henri BIENVENU a été désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mardi 17 mars 2026.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – BROUSSET Stéphanie – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BASTIT Jean-François – LAMBIC Christine – BLAS Thierry – GUILLAUME Stéphanie – PALAUQUI Franck – GENNA Céline – SCHWEBEL Philippe – SOLERE Fanny – LENEZ Vincent – DE WIT Véronique – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse – HAAS Olivier – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane – ROMAN Yvette.

Absents :

Procuration : Gabrielle CHALIER donne procuration à Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Mathieu SANCHEZ donne procuration à Philippe CALAS.

Délibération n° 2026_03_021

Pièce(s) annexe(s) :

OBJET : Election des adjoints au Maire.

En vertu de l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes doivent comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints.

Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est proposé au conseil municipal de laisser un délai maximal de cinq minutes pour le dépôt des listes.

- 1^{er} adjoint : CALAS Philippe
- 2^e adjoint : BROUSSET Stéphanie
- 3^e adjoint : TOULOUZE Philippe
- 4^e adjoint : LEVANNIER Caroline
- 5^e adjoint : FAURÉ Philippe
- 6^e adjoint : MULLER Cécile
- 7^e adjoint : ICARD Pascal
- 8^e adjoint : ESTELLON Nathalie

Il n'y a pas d'autre liste déposée.

Il est procédé à l'appel nominal et chaque conseiller est invité, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne qui lui sera présentée.

Résultats du vote :

- Nombre de votant : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 4
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

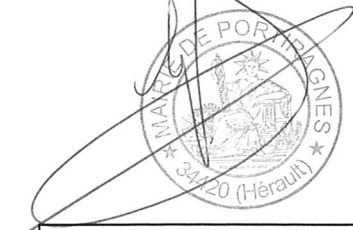
La liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, présentée par la liste « *Portiragnes toujours Passionnément* » ayant obtenu 23 voix, sont donc élus :

- 1^{er} adjoint : CALAS Philippe
- 2^e adjoint : BROUSSET Stéphanie
- 3^e adjoint : TOULOUZE Philippe
- 4^e adjoint : LEVANNIER Caroline
- 5^e adjoint : FAURÉ Philippe
- 6^e adjoint : MULLER Cécile
- 7^e adjoint : ICARD Pascal
- 8^e adjoint : ESTELLON Nathalie

Présents : 25

Publié le : 24 MARS 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,
Henri BIENVENU